

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 2 février 2023**

COMMUNE DE MESSERY

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° | Objet | Décision du conseil municipal |
| 1 | Approbation de la convention avec le Centre de Gestion 74 pour la mise à disposition de Christian MAGNIEZ au service urbanisme de la commune | Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG74 relative à la mise à disposition de personnels. |
| 2 | Cession de terrains boisés sur la commune de Messery par les Consorts DE LEUSSE DE SYON – Exercice du droit de préemption par délégation du département 74 | Rejette la proposition d’acquérir par préemption les terrains des consorts DE LEUSSE DE SYON mis en vente sur la commune de Messery et désignés ci-dessus |
| 3 | Marché des assurances – contrat flotte automobiles – projet d’avenant n°1 | Autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant n°1 au contrat passé avec SMACL ASSURANCES pour un montant de 46.52€ TTC (valeur 2022) pour intégrer la remorque acquise en 2022 à la flotte de véhicules assurés |
| 4 | Tarifs restaurant scolaire – projet de tarif pour enseignant déjeunant avec les élèves | Fixe un prix de repas à 4.18€ pour les professeurs des écoles prenant leur repas dans l’enceinte du restaurant scolaire à la table des enfants |
| 5 | Approbation de la convention avec Conseil Savoie Mont-Blanc pour bibliothèque | Approuve la convention à passer avec le Conseil Savoie Mont-Blanc et autorise Monsieur le Maire à la signer |
| 6 | Remboursement micro-crèche pour factures acquittées par l’exploitant (abonnement internet – eau – séparateurs toilettes) | Autorise le remboursement de la somme de 208.28€ |
| 7 | Avenant à la convention commune / FOL de Haute-Savoie pour participation de la commune au prix journée en centre de vacances | Accepte une participation communale de 5.35€/jour/enfant et autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant correspondant |
| 8 | Budget « cimetière » - mise en place de l’autonomie financière | Décide que ce budget « cimetière » en tant que budget industriel et commercial sera doté d’une autonomie financière complète à compter du 01/01/2024 |
| 9 | Désignation d’un nouveau membre au comité consultatif local | Désigne M. Arnaud DUCOR membre du comité consultatif de Messery |